



Technicien en santé environnementale – Sols pollués bruit air

Catégorie B

Employeur : Ville de Rennes

Direction :

PSCC – DSS – Direction Santé Publique Handicap

Effectif : 48 personnes

Leur raison d'être : La DSPH met en œuvre les politiques publiques et les orientations stratégiques de la Ville dans les domaines de la santé publique et du handicap formalisées dans le plan de mandat, en lien avec les élus municipaux délégués

Le sens de ce poste :

Veiller à la sécurité sanitaire, au respect de la réglementation et à la mise en œuvre de la politique municipale dans les domaines des sols pollués et ICPE (compatibilité avec les aménagements et usages), des nuisances sonores et de la qualité de l'air (intérieur et extérieur),.

Environnement et conditions de travail :

Horaires : 37h30 (15 RTT)

Lieu de travail : 14 rue Saint-Yves 35 000 Rennes

Matériel(s) à disposition : Ordinateur et téléphone portables; dotation vestimentaire

Missions de suppléance : techniciens du Service Santé environnement

Télétravail : oui

Autres : Permis B recommandé, assermentation obligatoire dans les 6 mois maximum suivant la prise de poste

N° du poste : 21206

Date de mise à jour de la fiche de poste : 06/06/2025

Service :

Service Santé Environnement

L'équipe : Elle est constituée d'agents de salubrité (équipe 3D), techniciens, ingénieurs, personnel administratif. Elle a pour mission d'assurer le contrôle technique et administratif des règles d'hygiène et d'apporter son expertise dans l'élaboration et à la mise en œuvre des décisions municipales portant sur la santé environnementale.

Effectif Service : 15 personnes

Éléments de statut:

Cadre d'emplois : technicien territorial

Parcours : P2.

Éléments complémentaires de rémunération :
assermentation

Vos 3 principales missions :

1-Sols pollués : Procéder à l'instruction des dossiers dans le cadre de projets d'aménagements et ICPE, instructions des plaintes, surveillance des milieux (40%)

- Instruire les dossiers d'urbanisme et documents préalables sur des projets d'aménagements collectifs et coordonner la réponse.
- Instruire le cas échéant les études associées (diagnostics sols pollués, évaluation environnementales, etc.) et suivre leur bonne réalisation en lien avec le bureau d'études et les services internes et externes associés en donnant des préconisations pour que les potentiels impacts sanitaires soient bien pris en compte.
- Piloter le suivi analytiques des milieux post aménagement notamment suite à prescription des services de l'État ou préconisation de bureaux d'études.
- Instruire les plaintes relatives aux potentiels impacts sanitaires de sites et sols pollués (investigations et observations de terrain, mesures, évaluer la situation au regard du risque sanitaire, mise en œuvre actions correctives)
- mettre à jour la base sols pollués
- Instruire les dossiers d'études d'impact établis dans le cadre des enquêtes publiques ICPE et préparer la délibération municipale

2-Bruit : Gérer les dossiers relatifs aux nuisances sonores liées aux activités de loisirs et professionnelles (chantiers inclus) et à la diffusion de sons amplifiés dans le secteur Sud Vilaine hors centre (30%)

- Suite à plaintes, mener des investigations et démarches de médiation auprès des plaignants et de l'auteur présumé après identification
- Réaliser des mesures de bruit (sonomètre), exploiter les résultats et faire le rapport
- Mener les procédures administratives et pénales en conséquence
- instruire les demandes de dérogations de travaux nocturne et rendre avis à la préfecture
- instruire les demandes d'ouverture tardives des bars

3-Qualité de l'air intérieur et extérieur (30%)

- contribuer de manière générale au plan d'action municipal sur la qualité de l'air intérieur dans des établissements municipaux (en particulier petite enfance) et notamment :
 - *Réaliser ou faire réaliser des analyses, effectuer des visites de diagnostic, gérer les situations exceptionnelles
 - *Donner suite aux actions menées (rapport, restitution, mesures correctives...) et assurer un suivi des établissements (base de données)
- Conduire des actions en prévention des impacts sur la santé de la qualité de l'air extérieur en veillant au respect de la réglementation en vigueur et notamment :
 - *Instruire les plaintes liées à des pollutions de l'air de proximité (brûlage à l'air libre, substances issues de conduits de cheminée, pressings, garages, poussières de chantier, etc.)
 - *Instruire les dossiers d'urbanisme en lien avec des équipements à impact potentiel.
 - *Piloter le dispositif Pollinarium sentinelle : convention APSF, actions de communication et sensibilisation, etc.
 - * Contribuer à la bonne gestion des épisodes de pollution : appliquer la procédure interne et contribuer à sa mise à jour

Compétences

Les compétences relationnelles :

- Goût du travail en équipe
- Capacité d'écoute et capacité à rendre compte spontanément à sa hiérarchie
- Aptitude à mobiliser les ressources internes et externes à des fins d'expertise
- Autonomie, initiative et sens des priorités

Les compétences nécessaires pour la prise de poste :

- Connaissances scientifiques et techniques en santé environnementale (comportement des substances dans l'environnement, mécanismes de transfert et impacts sanitaires, connaissances de base sur les caractéristiques et phénomènes physiques liés aux ondes sonores, acoustique des bâtiments)
- Maîtrise des techniques d'observation, d'investigation, d'évaluation et de mesure dans le domaine de la santé environnementale
- Capacité rédactionnelle et de synthèse
- Maîtrise des logiciels bureautiques
- Réactivité, rigueur et organisation

Les compétences pouvant être acquises une fois en poste :

- Connaissance des acteurs du secteur
- Connaissances juridiques dans le domaine de la santé environnementale